Accord Canal+ : Pourquoi nous ne signons pas

Le SPIAC-CGT et le SFA-CGT ont pris la décision de ne pas signer l'accord conclu en juillet entre le Groupe Canal+ et une partie des organisations professionnelles du cinéma.

Cette décision n'empêchera pas l'application de l'accord à partir de 2028 et ne nie pas les difficultés bien réelles auxquelles notre secteur est confronté. Mais nous ne signerons pas un accord qui élude une question centrale qui nous paraît aujourd'hui indissociable de la défense de nos emplois : **dans quelles conditions économiques, sociales et politiques voulons-nous travailler et créer ?**

Le 28 juillet, au lendemain de l'annonce de la signature de l'accord, Maxime Saada déclarait, à propos des professionnel·les ayant signés la tribune Zapper Bolloré : « *Je reste sur ma position qui est que, si des gens portent préjudice à l'image de Canal+, on ne financera pas leur film.* »

Ces propos constituent une menace de représailles économiques contre toute prise de parole publique dissidente et font peser un climat de terreur que nous ne pouvons accepter. La menace de blacklistage est une pratique illégale banalisée par de nombreux employeur·euses, et qui empêche les salarié·es, artistes ou technicien·nes, de faire valoir leurs droits. Il est parfaitement inacceptable qu'une figure dirigeante d'un groupe aussi important que Canal+ puisse tenir ces propos publiquement en toute impunité.

En tant que syndicats de salarié·es, nous avons un devoir de combattre ces propos. Dans le même temps, nous savons très bien ce que signifie concrètement la fragilité de l'emploi dans le cinéma : moins de films produits, ce sont moins de tournages, moins de contrats et moins de possibilités de vivre de nos métiers. Que Canal+ investisse de l'argent dans le cinéma est donc une bonne nouvelle du point de vue de l'emploi.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : si un groupe prend du poids économiquement, ces menaces de censure et de blacklistage en prennent aussi. Le risque est grand de voir se développer l'autocensure des professionnel·les, la standardisation des projets et la répression contre les salarié·es qui se mobilisent pour leurs droits.

Défendre les salarié·es du secteur c'est aussi défendre un écosystème dans lequel la diversité des productions, des employeur·euses, des œuvres et des espaces de diffusion peut continuer d'exister.

Les libertés de création et de diffusion, tout comme la liberté d'expression demeurent des enjeux syndicaux. Nous refusons que les technicien·nes et les artistes-interprètes que nous représentons puissent craindre que leur parole publique ait des conséquences sur leur emploi ou sur le financement des projets auxquels ils ou elles participent.

Cette situation nous rappelle que le cinéma ne peut dépendre toujours davantage de quelques grands groupes privés. **Le financement public doit être renforcé pour soutenir un tissu de production indépendant et permettre à l'ensemble des professionnel·les de travailler dignement. La garantie de diversité doit être un devoir du financement public.**

Car derrière la concentration économique se joue un enjeu démocratique central : contrôler une part croissante des moyens de production et de diffusion des œuvres, c'est disposer d'un pouvoir croissant sur les imaginaires et sur le débat public.

Le SPIAC-CGT et le SFA-CGT souhaitent ainsi contribuer à construire un contre-projet pour le cinéma et l'audiovisuel, fondé sur la défense de l'emploi et des conditions de travail, un financement public à la hauteur des enjeux, la diversité de la création, la protection des salles et des festivals et des garanties effectives pour les libertés d'expression, de création et de diffusion.

C'est cette lutte que le SPIAC-CGT et le SFA-CGT entendent mener, avec les salarié·es et l'ensemble des professionnel·les du secteur afin de ne plus subir la concentration à l'œuvre et de construire les conditions d'un autre modèle de financement et de développement du cinéma.

C'est dans cette perspective que nous ne signerons pas l'accord de juillet.

Le 25 septembre 2026,
le Conseil national du SPIAC-CGT et le SFA-CGT

Contact SPIAC-CGT :

Louise Rocabert
louise.rocabert@spiac-cgt.org | 06 81 81 26 04

Contacts SFA-CGT :

Yoann Goujon
y.goujon@sfa-cgt.fr | 06 09 94 63 73

Joachim Salinger
j.salinger@sfa-cgt.fr | 06 10 25 63 14

SPIAC–CGT
14/16 rue des Lilas, 75019 Paris
Tél : 01 42 00 48 49

www.spiac-cgt.org

SFA–CGT
1 rue Janssen, 75019 Paris
01 53 25 09 09 | contact@sfa-cgt.fr

www.sfa-cgt.fr